

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 septembre 2021
N° CP-2021-8-8-11

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

PROPOSITIONS DE GARANTIES D'EMPRUNTS - ORGANISMES DE CONSTRUCTION - 3F GRAND EST ET D'APPROBATION DES TERMES DU PROJET DE CONVENTION DE GARANTIE À CONCLURE

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par 3F Grand Est pour l'opération d'acquisition de logements situés à Haguenau.

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé la mise en place d'un dispositif de garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre de la convention d'objectifs conclue le 19 novembre 2018 entre le Département du Bas-Rhin et la société 3F Grand Est, pour la mise en œuvre de la Politique Départementale de l'Habitat 2018 - 2021.

3F Grand Est sollicite la garantie d'emprunt, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 2 307 878 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué de cinq lignes du Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et PLAI foncier de 509 554 € et de 144 000 €, Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et PLUS foncier de 1 025 506 € et de 508 818 € et Prêt Haut de Bilan (PHB) de 120 000 €. Cet emprunt est destiné à financer l'opération d'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 24 logements situés Route de Weitbruch à Haguenau.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder la garantie d'emprunt à 3F Grand Est à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 307 878 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération d'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 24 logements situés Route de Weitbruch à Haguenau et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe ;
- D'approuver les termes du projet de convention joint en annexe et m'autorise à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- De m'autoriser à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY